

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

- en exercice : 65
- présents : 37
- votants : 48
0 contre 0 abstention

Le vendredi 25 septembre 2026 à 9 heures 30

Le conseil du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU CUBZADAIS FRONSADAIS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à SAINT ANDRE DE CUBZAC sous la présidence de Monsieur Christophe MARTIAL

Date de convocation : 11 septembre 2026

Objet :

Délibération 2026/37

Service public
de l'alimentation
en eau potable
Affectation du résultat
de fonctionnement
Exercice 2025

Présents :

M. MERVEILLAUT - M. BARBE - M^{me} COLOMBANI - M. TESSIER - M. EYMA - M. CENNI - M. DUBOSCQ - M. TROTTIN - M. QUEYROI - M. GUIJARRO - M. DUMAS DE LA ROQUE - M. VERRIER - M. DUBOUREAU - M^{me} BERNARD - M^{me} MOUTET - M. CABOY - M^{me} MAUBERT SBILE - M. MALARET - M. COUQUIAUD *représentant la communauté de communes du Fronsadais*

M. AUNEAU - M. LEVEQUE - M. FERRE - M^{me} JEAN - M. MIGNER - M. COURSEAU - M. POTIER - M. SUBERVILLE - M^{me} BOURSEAU - M. VIEUX *représentant la communauté de communes du Grand Cubzaguais*

M. CHARRIER (CAVIGNAC) - M. PHILIPPOT (CAVIGNAC) - M. BENOIST (CEZAC) - M. DESPERIEZ (CUBNEZAIS) - M^{me} BATARD (CUBNEZAIS) - M. GAUDRY (MARCENAI) - M. BAGUET (MARCENAI) *représentant la commune et la communauté de communes Latitude Nord Gironde*

Membres absents excusés ayant donné procuration :

- M. MILLAIRE (CDC DU FRONSADAIS) pouvoir à M^{me} COLOMBANI (CDC DU FRONSADAIS)
- M. CHAUMEIL (CDC DU FRONSADAIS) pouvoir à M. TESSIER (CDC DU FRONSADAIS)
- M. GARANTO (CDC DU FRONSADAIS) pouvoir à M. DUBOSCQ (CDC DU FRONSADAIS)
- M. LACHAUD (CDC DU FRONSADAIS) pouvoir à M. TROTTIN (CDC DU FRONSADAIS)
- M^{me} LOUBERT (CDC DU FRONSADAIS) pouvoir à M. DUBOUREAU (CDC DU FRONSADAIS)
- M. VALEIX (CDC DU FRONSADAIS) pouvoir à M. COUQUIAUD (CDC DU FRONSADAIS)
- M. THUILLIAS (CDC DU GRAND CUBZAGUAIS) pouvoir à M. AUNEAU (CDC DU GRAND CUBZAGUAIS)
- M. MEYER (CDC DU GRAND CUBZAGUAIS) pouvoir à M^{me} JEAN (CDC DU GRAND CUBZAGUAIS)
- M. BERTRAND (CDC DU GRAND CUBZAGUAIS) pouvoir à M. MIGNER (CDC DU GRAND CUBZAGUAIS)
- M^{me} DELAGARDE (CDC DU GRAND CUBZAGUAIS) pouvoir à M. SUBERVILLE (CDC DU GRAND CUBZAGUAIS)
- M^{me} PORTE (CDC LNG/COMMUNE DE CEZAC) pouvoir à M. BENOIST (CDC LNG/COMMUNE DE CEZAC)

Membres absents excusés (sans procuration) :

M. PEBAYLE - M. BELLOT - M. BLANC - M. ETOURNEAUD - M. LASNEL - M. MAILLET - M. BENETEAU - M. PINO - M. PEQUIGNOT - M^{me} GIBERTAUD - M. DEJEAN *-représentant la communauté de communes du Fronsadais*

M. PINSTON - M. MARTOS - M^{me} LOUBAT *représentant la communauté de communes du Grand Cubzaguais*

M. DUPONT - M. SOUM - M. CARLIER (MARSAS) *représentant la commune et la communauté de communes Latitude Nord Gironde*

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025, le 19 juin 2026 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 ;

Constatant que le compte administratif présente :

☒ (1) Un excédent de fonctionnement de + 738.503,85 €

☐ (1) Un déficit de fonctionnement de _____

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	
Virement à la section d'investissement.....	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT.....	
DEFICIT.....	
EXCEDENT AU 31.12.2025	+ 738.503,85 €
Affectation Obligatoire	
• A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur).....	
Déficit résiduel à reporter.....	
• A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068).....	
Solde disponible affecté comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves (compte 1068).....	680.503,85 €
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002).....	58.000,00 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour _____	
DEFICIT AU 31.12. _____	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif _____	
Excédent disponible (voir A – Solde disponible).....	
C) LE CAS ECHEANT, AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE..	

Fait à SAINT ANDRE DE CUBZAC,
Le 28 Septembre 2026.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT ET
D'EAU POTABLE
DU CUBZADAIS FRONSADAIS

Christophe MARTIAL
Président du SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS

Frédéric DUBOSCQ, secrétaire de séance


